

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés
 ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non
 admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,
 n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs
 de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-
 Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-
 Jacques-Rousseau, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent
 être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,
 rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 16 septembre 1848.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

Ne dirait-on pas que nous venons de commettre un crime affreux en présentant aux électeurs M. Hénon comme candidat à la représentation nationale? C'est un débordement d'attaques et d'injures de la part de quelques journaux qui patronent d'autres candidatures. Qu'avons-nous donc fait qu'user du droit de toute feuille publique dans la lutte des partis?

La Gazette de Lyon demande comment nous osons tenir une pareille conduite et repousser le candidat accepté par les légitimistes et les réactionnaires du Courrier de Lyon! Ne sommes-nous pas en effet bien coupables de ne pas approuver les choix de nos adversaires, de laisser les légitimistes s'entendre avec les philippistes, sans nous inquiéter de leur choix, sans nous croire liés par leur touchante alliance? Nous avons trahi la République parce que nous proposons un candidat républicain! Mais ces gens-là perdent-ils la tête ou nous prennent-ils pour des aveugles? Est-ce que notre premier acte dans les élections n'a pas été de repousser la candidature de M. Rivet, en même temps que celle de M. de Genoude, que celle de M. Bugeaud? Ne l'avions-nous pas déclaré dans le Censeur à la date du 7 septembre, en suite d'une décision prise dans une réunion tenue le 5 au soir? Parce qu'il leur plaira de choisir une candidature de juste-milieu, un ancien dynastique, un ami de M. Thiers, nous serons tenus de nous joindre à eux, d'accepter celui que nous avons repoussé! Mais vraiment ils n'y songent pas!

Nous n'acceptons pas M. Rivet, nous le combattons, parce que nous voulons la République et que nous la voulons avec des républicains, parce que le centre gauche ne nous offre aucune garantie, parce qu'en appelant celui-ci aux affaires, — et c'est l'y appeler que de lui donner à l'Assemblée Nationale l'influence du nombre, — c'est préparer de nouvelles luttes à la France.

Nous ne sommes pas si pauvres que nous devons aller chercher dans les rangs de nos adversaires, demander à nos ennemis des représentants de nos idées, de nos espérances, de nos vœux.

Le Peuple Souverain, de son côté, parle de M. Hénon comme d'un candidat imprévu; mais dans le Censeur qui a paru le 9, à la date du 10, nous avons dit que le choix des républicains, nos amis, marchant d'accord avec nous, était circonscrit entre MM. Hénon et Petetin; aucun de ces deux citoyens ne pouvait donc être un candidat imprévu, puisque nous ne voulions que l'un ou l'autre. Nous nous sommes décidés pour le premier; cela autorise-t-il le Peuple Souverain à dire des choses inexactes, à nous représenter comme désertant la cause de la démocratie? Nous vous proposons un démocrate auquel vous rendez justice; vous regrettez qu'il soit trop tard, vous convenez que M. Hénon vous inspire toute confiance, et vous nous injuriez parce que nous le soutenons! Mais alors que voulez-vous donc? On déserte parce qu'on ne partage pas vos idées, parce qu'on ne s'associe pas à une protestation malheureuse, qui ne peut avoir de résultat, parce qu'on ne veut pas suivre ceux qui égarent le peuple! Allons donc! Ou vous perdez la raison, ou vous n'êtes pas libres d'exprimer votre véritable pensée; vous ne combattez pas pour la République, vous cédez à des inspirations particulières.

Soldats de la démocratie, républicains sous la monarchie, nous avons combattu sans cesse ni trêve pour le triomphe de la souveraineté nationale. Ce principe sacré, nous ne l'abandonnerons jamais, nous nous efforcerons de le faire triompher; mais nous avons conquis le droit de dire la vérité à tous, aux ennemis du peuple comme à ceux qui se prétendent ses amis exclusifs. Nous savons comment se perdent les conquêtes de la démocratie, quelles exagérations les compromettent et amènent les réactions; nous savons comment on les maintient, comment on les développe; toute notre énergie, toutes nos forces sont et seront employées à garder la conquête et à l'étendre.

Vous êtes libres de nous jeter la calomnie et l'injure, de dénaturer nos intentions, de nous prêter des actes que nous n'avons pas faits; l'avenir jugera entre nous qui, mesurant la route que la nation doit parcourir, nous y engageons et marchons sans jeter jamais de regards en arrière, et vous qui courez au hasard, obéissant à tous les caprices du moment, sans savoir ni ce que vous voulez, ni où vous allez, entraînant une foule dont l'éducation politique n'est pas faite, qui regrettera peut-être amèrement un jour de vous avoir suivis et qui nous trouvera encore à défendre le peuple dont vous aurez compromis la cause.

Que veut M. Thiers? Quelle pensée l'entraîne de nouveau dans l'arène politique sous une forme gouvernementale qu'il a condamnée, dont il a proscrit jusqu'à l'expression de la pensée? Quel intérêt le pousse à la tribune? Que cherche-t-il? L'ambition le dévore et le jette dans la lutte. Qui doute de sa préférence entre la monarchie et la République? S'il sert celle-ci, ce sera pour l'amoindrir, pour en énerver la pensée, pour la faire aristocratique. Mettre un président à la place d'un roi, et continuer les traditions du passé, restreindre les droits élec-

toraux, attaquer le suffrage universel d'une manière détournée, voilà ce qu'il fera, ce qu'il entend faire.

Le discours par lequel il débute aujourd'hui est une longue apologie de sa conduite, mais il n'est pas plus vrai qu'un panegyrique. On voudrait rester dans les formes parlementaires en combattant M. Thiers, mais que penser de M. Thiers affirmant qu'il a toujours désiré la liberté, la bonne administration des finances, la grandeur du pays, une politique nationale?

La liberté! Quel plus mortel ennemi a-t-elle eu à combattre que l'auteur des lois de septembre? La pensée a été opprimée sous un joug de fer, à ce point qu'on ne pouvait pas même discuter le principe de la forme gouvernementale sans être accusé d'attentat, qu'on a pu condamner la philosophie à expier en prison une vérité échappée à la plume de l'écrivain! La liberté! Non, c'est l'oppression que vous avez voulue, que vous avez proclamée, que vous avez écrite dans les lois. Vos distinctions subtiles ne parviendront pas à obscurcir les faits.

La grandeur du pays! Vous avez enchaîné la France à l'alliance anglaise. Nous ne vous ferions pas un crime de la paix, nous qui savons que la prospérité publique, les arts, l'industrie, le commerce ne se développent que dans la paix, si vous n'aviez tout sacrifié à l'Angleterre. Votre paix n'était qu'à la surface, la lutte était au fond, réelle, sérieuse, incessante, sur tous les marchés, sur tous les points du globe, et vous cédiez partout; vous laissiez déposséder la France pendant que l'Angleterre faisait partout des conquêtes.

La politique nationale! Vaine apparence! Vous avez trompé le pays sur la question de Syrie; vous l'avez jeté dans les apprêts d'une guerre que vous ne vouliez pas faire, compromis ses finances dans des préparatifs que vous saviez inutiles, et fait ce traité fameux qui a été la honte de votre ministère.

Ne venez pas rappeler vos passages aux affaires, vous avez trahi toutes les espérances que votre talent avait données, et le jour où vous pourriez être ministre de la République, la paix intérieure serait compromise, parce que la lutte recommencerait.

Si nous passons à la partie sérieuse du discours de M. Thiers, que trouvons-nous? De brillantes paroles, arrangées avec esprit, dites avec art, capables de captiver une assemblée; mais au fond? Rien. M. Thiers reproche aux orateurs qui défendent le droit au travail de ne pas produire un système nouveau; mais lui, qui a réuni tant de documents, tant de chiffres, quel système apporte-t-il? Qu'a-t-il à offrir pour soulager la misère du peuple? Rien. Dire que les ouvriers qui gagnaient autrefois trente sous en gagnant aujourd'hui quarante, est-ce dire la vérité quand on n'ajoute pas que toutes les choses nécessaires à la vie ont haussé de prix? Voilà ce qu'il fallait constater, et comparer, pour juger du résultat.

M. Thiers a défendu la propriété, il a bien fait; il a soutenu la concurrence, et c'est ici qu'il a tort, car si vous ne la réglemenez pas, elle tuera l'industrie après avoir imposé les plus rudes souffrances à l'ouvrier. Il a attaqué l'association, et pourtant c'est là le seul principe qui puisse sauver aujourd'hui la société; non pas cette association de toutes les industries, de tous les travailleurs de France, rêve creux, irréalisable, mais l'association partielle qui, supprimant les rouages inutiles, les parasites du système de la concurrence, permette de répartir plus justement les bénéfices.

Pour les partis comme pour les gouvernements, il n'y a de salut que dans les principes; ceux qui leur sont restés fidèles ont vécu, ceux qui les ont reniés se sont vus fatalement écrasés sous le poids de leurs fautes. Si le parti républicain est resté debout après cinquante années de persécutions et de combats, c'est que son respect pour les droits de tous, sa fidélité aux idées d'ordre, d'humanité et de justice, ne se sont jamais démentis. C'est à la constance de sa foi inébranlable qu'il doit d'avoir enfin triomphé de la ligue de toutes les passions égoïstes et cupides, et de présider enfin aux destinées de la France et du monde. Aussi n'est-ce pas sans regrets que nous voyons parmi nous des citoyens bien intentionnés, au cœur droit et sincère, oublier cette vérité et courir, à propos d'élections, après nous ne savons quelles chances que le hasard seul peut rendre heureuses ou malheureuses, se demander si un candidat a quelque espoir de succès plutôt que de s'enquérir de sa valeur personnelle, de ce qu'il veut, de ce qu'il pense; c'est abandonner le bon droit et la raison pour se ranger du côté des gros bataillons, ce n'est plus faire de la politique mais de l'arithmétique. Ceux qui se laissent ainsi entraîner ne voient pas qu'on les attire dans un piège; nous leur devons de les avertir, de leur signaler l'abîme où la réaction les pousse.

On préfère M. Rivet à M. Hénon, parce que, dit-on, M. Rivet a plus de chances de succès?

Nous comprendrions qu'à mérite égal, on préférât celui des deux candidats qui semblerait réunir le plus de suffrages, qu'entre deux républicains également honnêtes et éprouvés on se ralliât à celui que les électeurs sembleraient adopter de préférence, en un mot, que l'on comptât après avoir pesé ce que valent les hommes; mais entre M. Rivet et M. Hénon, c'est-à-dire entre un membre du tiers-parti dynastique et un démocrate plein de savoir et de zèle, jouissant de l'estime de tous, la tactique devrait-elle être la même? Le bon sens répond que non. Mais nous allons plus loin; M. Rivet a plus de chances de

succès, dit-on, et qui le sait? Qui donc a supputé toutes les voix du département? Combien y avait-il de maires de communes dans la réunion qui a pris la résolution étrange de le porter? Qui vous dit que les voix qu'a obtenues M. Hénon l'abandonneront pour se porter sur M. Rivet qui n'en a pas obtenu une seule? On transforme les élections en une espèce de jeu de hasard, on calcule au lieu de juger. Eh bien! puisque vous voulez un calcul de probabilités, M. Hénon, auquel tant d'électeurs ont songé aux dernières élections, n'a-t-il pas plus de chances que M. Rivet dont le nom ne s'est trouvé dans la pensée, dans la bouche de personne?

Puisqu'il s'agit d'opter entre un dynastique et un républicain, qu'on ne nous parle donc pas de chances; évidemment c'est un mauvais prétexte dont s'est emparée l'habileté de nos ennemis pour tromper la bonne foi de quelques républicains crédules.

En accordant même toutes les chances à l'ancien préfet de Louis-Philippe, en supposant même que le canton de Villefranche, qui n'en a pas voulu aux élections où M. de Mortemart l'a emporté, se rallie universellement à lui, serait-ce une raison pour les républicains de grossir les rangs de leurs adversaires et d'aider au succès de l'homme chargé autrefois de les surveiller et d'attirer sur eux les vengeances du parquet s'ils eussent tenté un mouvement contre le pouvoir? Non, mille fois non. La fidélité aux principes est l'éternel honneur du parti républicain; dans la lutte solennelle qui va s'engager, il se souviendra de son passé et ne voudra pas souiller ses annales par une impure alliance: mieux vaut tomber son drapeau à la main que de triompher avec ses ennemis.

Une dépêche télégraphique, émanée du ministère de la guerre et arrivée hier à Lyon, s'informe auprès de l'intendant s'il y aurait possibilité de détacher de l'ambulance de la place celle de la 2^e division militaire qui y avait été adjointe. Cela indiquerait-il que la 2^e division doit faire un mouvement en avant? On sait que l'armistice entre les Autrichiens et les Piémontais se termine dans quatre jours.

CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.

De l'Assemblée Nationale, le jeudi 14 septembre.

La question si difficile du droit au travail grandit chaque jour. Les orateurs se succèdent, et cette question, qui semblait épuisée, nous apparaît toujours nouvelle, grâce au talent apporté à son examen. Hier, pendant deux heures, M. Thiers a captivé l'Assemblée. Les républicains sincères ne l'aiment pas, ils ont peu de foi dans son dévouement à la République, mais ils reconnaissent son habileté, ils rendent justice à sa parole à la fois lucide et spirituelle.

Aujourd'hui M. Billault, au grand étonnement de l'ancienne opposition, est venu rompre une lance contre son ancien général, contre M. Thiers dont il était l'aide-de-camp actif, infatigable. Son discours a plusieurs fois provoqué le murmure approbateur de la nouvelle gauche. A-t-il voulu sérieusement se séparer de ses anciens amis? Je l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que quelques uns le pensaient ainsi; l'un d'eux, en l'entendant conclure, me disait d'un ton attristé: « Quelle évolution! Combien il regrettera ces discours! »

C'est M. Dufaure qui s'est chargé de la réfutation. Je ne veux pas, je ne peux pas analyser ce discours. Grâce à l'heure peu avancée et à l'habileté du sténographe, les journaux le porteront à Lyon aussitôt que ma lettre; je ne puis que constater l'effet produit sur l'Assemblée.

M. Dufaure est laid, sa voix est désagréable, et cependant nul plus que lui ne fixe l'attention; il a tant de clarté dans l'expression, tant de logique! Moins il montre de prétentions à dominer son auditoire, plus l'auditoire accepte facilement son influence. Il est le représentant, parmi ceux de l'ancienne opposition, qui inspire le plus de confiance. Deux de mes collègues qui l'ont étudié avec attention, soit dans les bureaux, soit dans le comité de l'Algérie, l'ont toujours trouvé, sur toutes les questions, franchement dévoué aux intérêts des travailleurs. Ces deux collègues ne doivent pas être suspects dans leur appréciation, tous deux appartiennent à cette nuance de la chambre qu'on est convenu d'appeler République rouge. M. Dufaure a les sympathies de toute l'Assemblée. On n'en dira jamais autant de M. Thiers.

M. Lamartine monte à la tribune, non pour combattre la rédaction de la commission ni pour appuyer l'amendement Mathieu (de la Drôme), mais pour concilier. Son langage est toujours magnifique. Après une heure et demie au moins, il termine, au milieu des applaudissements, par ces mots: « Autrefois on disait: De l'audace, de l'audace, toujours de l'audace; disons aujourd'hui: Du cœur! du cœur! toujours du cœur! »

La clôture est prononcée.

Un amendement de M. Glais-Bizoin, portant, au lieu de « droit au travail », droit à l'existence par le travail, est mis aux voix.

Au moment où le vote par scrutin de division va commencer, M. Dufaure combat l'amendement en quelques mots. M. Glais-Bizoin monte à la tribune pour le défendre. Il y a tumulte.

Il est cinq heures; je ne puis faire connaître le résultat. Je cours à la poste.

UN REPRÉSENTANT.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Marseille, le 13 septembre 1848.

Il se passe sur notre place un fait qui peut donner la mesure de l'intelligence que l'on doit attendre des administrateurs de certaines grandes compagnies, tant que l'industrie restera un simple levier de hausse ou de baisse entre les mains des loups-cerviers de la finance.

Dans deux de vos derniers numéros vous avez cité des faits qui établissent la manière paternelle dont la compagnie des mines de la Loire entend traiter les ouvriers mineurs; voici un fait qui pourra

donner la mesure de son intelligence industrielle et faire comprendre de suite au public combien elle conduit plus habilement et plus utilement les intérêts du bassin houiller que ne le faisaient les compagnies divisées.

Les ouvriers se plaignent du manque d'ouvrage et d'être obligés de chômer une partie de la semaine, la compagnie se plaint de ce que le charbon s'amoncelle sur le plateau des puits, et à côté de cet état de choses qui paraît présenter des difficultés insolubles, des obstacles insurmontables, sachez qu'à Marseille nous manquons de charbon; nos bateaux à vapeur eux-mêmes en sont réduits à brûler du lignite, la seule exploitation du Rocher-Bleu en livre deux cent mille kilogrammes par jour. Et, sachez-le bien, ce n'est pas une affaire du moment, cet état de choses durera. Nous n'avons plus de charbon anglais sur place; les navires qui ordinairement l'amènent en lest ou comme chargement principal, comptent sur leur chargement de retour pour couvrir leurs frais d'armement.

Nous avons pu espérer un moment que l'Angleterre nous demanderait des blés; mais le beau temps a arrêté de suite le mouvement qui s'était fait sentir sur notre place il y a quelques jours. Nous en serons donc réduits dans tous les ports de la Méditerranée, et au moins pour tout l'hiver, à recevoir des charbons anglais qui auront payé un fret très onéreux, ou à brûler les lignites du pays et les mauvais charbons d'Alais, tandis que les ouvriers de la Loire manqueraient d'occupation ou que les charbons se détérioreraient sur les plateaux de vos mines.

Engagez donc les administrateurs de cette compagnie à se mettre sérieusement dans la tête ce qu'est seulement par l'intelligence et l'étude des besoins de l'industrie; qu'elle doit et peut donner des dividendes à ses actionnaires, sans avoir à les rogner sur la journée de l'ouvrier, ou à les imposer sur le prix de vente aux dépens de l'industrie et en restreignant tous les jours ses débouchés naturels.

Nouvelles d'Italie.

GÈNES, le 10 septembre. — Vous savez qu'à la suite des événements qui ont amené l'incendie des bureaux de la police de Gènes, l'intendant général de cette police avait pris la fuite, et le gouverneur, dont émanait l'ordre d'arrestation de Deboni, était resté, après avoir persuadé, tant bien que mal, que cet acte était moins illégal qu'on le supposait, et que d'ailleurs il avait eu devoir obéir aux ordres du ministre. Il paraît que le gouvernement de Turin n'ayant pas jugé la conduite du gouverneur assez ferme, en ce sens qu'il n'avait pas empêché par la force la manifestation du 30 au soir, l'a révoqué et remplacé par le général Durando, bien connu pour ses opinions modérées et son dévouement au ministère; mais, hélas! ce brave homme ne savait pas comment il serait accueilli dans un pays où le modérantisme est l'égal du jésuitisme. Aussi, depuis son arrivée à Gènes il est en butte aux pamphlets plus ou moins injurieux. Sa proclamation a été déchirée presque partout où elle était affichée.

En fin de compte, le général Durando vient d'abandonner le poste. Il est parti hier au soir pour Novara en promettant de revenir; mais on sait à quel point s'en tenir du moment qu'aucun effort n'a été tenté pour le retenir.

La ville est toujours tranquille, néanmoins tous les jours les postes sont doublés; la nuit, de fortes patrouilles circulent dans les rues. C'est toujours la milice bourgeoise et la ligne qui font le service.

Rien de nouveau que ce qui précède. Hier, la frégate anglaise à vapeur la *Sidon* a mouillé dans notre port; elle est venue de Livourne où tout paraît être rentré dans l'ordre.

— Les nouvelles de Sicile que nous avons données hier, et qui nous viennent de Gènes, nous ont été confirmées par des passagers du vapeur le *Courrier de la Corse*, qui avaient communiqué dimanche matin, à Livourne, avec le commandant du navire sicilien *Palermo*. Ce dernier navire, venu de Messine à Livourne en 56 heures, était porteur de plus pour les divers gouvernements en relation avec la Sicile.

Il paraît qu'un décret du parlement de la Sicile, en excitant les populations à prendre les armes, avait déclaré que toutes les pertes des particuliers seraient considérées comme dettes de l'Etat. Cette détermination, jointe à l'exaltation du peuple, précipita la catastrophe. Depuis long-temps des travaux considérables de mine étaient poussés de la ville sous la citadelle, et des amas de poudre y avaient été faits. Le feu a-t-il été mis par les habitants au moment où ils abandonnaient la ville, par les bombes de la citadelle, ou bien encore par les Napolitains vainqueurs, en y entrant? C'est ce qu'il n'est pas possible de dire; mais nous devons ajouter que l'exagération évidente de ces nouvelles, qui portent que Messine est entièrement détruite et que 20,000 Napolitains ont été ensevelis sous ses ruines, est un motif suffisant d'en attendre la confirmation.

— Le bâtiment à vapeur du commerce *l'Hellespont*, parti de Marseille ces jours passés, a touché à Toulon, où il a embarqué dans l'arsenal des fusils et des poudres qu'il doit déposer à Malte. On assure que ces armes et ces munitions sont destinées aux Siciliens.

Au rédacteur du Censeur.

Lyon, 16 septembre 1848.

Monsieur,

Le défaut de concert entre les divers candidats démocrates a jeté dans l'opinion une confusion que la candidature nouvelle qui surgit ce matin est de nature à augmenter encore.

Je ne veux à aucun prix et à aucun degré devenir responsable d'une élection qui serait une insulte ou une menace pour la souveraineté populaire et pour l'ordre républicain.

Je me désiste donc de toute candidature.

Je vous prie de vouloir bien publier cette lettre ce matin même, et de me croire, etc.

ANSELME PETETIN.

Paris, le 14 septembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il est encore très difficile de prévoir ce qui sortira de l'urne électorale à Paris.

La fraction qui s'entend le mieux et paraît devoir marcher avec le plus d'accord est la fraction des opinions les plus avancées. Les trois noms qu'elle a adoptés sont MM. Cabet, Thoré et Raspail.

Ces trois noms ont bien leur signification.

Le premier représente les rêves bourgeois d'une Icarie fabuleuse. Nous qualifions ces rêves de bourgeois, car l'utopie de M. Cabet ne nous a jamais séduits par sa grandeur, par sa poésie; c'est le communisme dans toute sa prose.

Le second représente des opinions peu connues en politique. M. Thoré se compose des reflets de Pierre Leroux et de George Sand qu'il avait eu l'art de s'adjoindre dans un journal visant un peu au mysticisme. M. Thoré, dans ce journal, était chargé de la partie *coloriste*, et y parlait peinture et nature.

On connaît assez M. Raspail pour qu'il soit inutile de nous étendre à son sujet.

Nous sommes de l'avis de la *Réforme*: à ces trois noms nous préférons ceux de MM. Schœlcher, Dupoty et d'Alton-Shée.

Voilà des noms véritablement chers à la démocratie. Le premier a attaché son nom à l'abolition de l'esclavage; le second a été le martyr du plus grand attentat de la monarchie déchue: il a été victime de la complicité morale, invention honteuse et cruelle qui sera l'éternelle flétrissure du règne; le troisième a été, quoique pair de France, un des plus vaillants combattants de Février. On nous apprend qu'il vient de se démettre de sa candidature.

Le *Constitutionnel* et les *Débats* ont adopté MM. Edm. Adam, Roger (du Nord) et Ach. Fould.

Le premier est seul un énergique républicain qui a bravement combattu en juin et a rendu de vrais services à la mairie de Paris où le poste d'adjoint lui avait été confié le lendemain de février.

Le *Sicèle* de la place de M. Fould a mis M. Cousin. Nous ignorons les motifs de cette préférence.

Le *Sicèle* semble vouloir de jour en jour se rapprocher de la République et se rallier au général Cavaignac; en quoi a-t-il pu trouver que M. Cousin valait mieux que M. Fould? L'Assemblée n'a pas besoin de philosophes. D'abord, elle ne les écoute pas, on peut ajouter qu'elle ne les comprend pas; et les philosophes, de leur côté, font tout ce qu'ils peuvent pour n'être ni écoutés, ni compris.

M. Fould est le banquier de la phalange de M. Thiers; on dit qu'il a des chances d'être nommé.

Les candidats du gouvernement sont MM. Adam, Gervais (de Caen) et H. Say, si toutefois le gouvernement a des candidats.

Ces noms sont honorablement connus; mais s'ils sortent victorieux de l'urne, ils ne le devront qu'à eux-mêmes, et non pas au gouvernement, qui comprend que sa position, surtout à Paris, doit être strictement impartiale. Il n'a là besoin d'éclairer personne. Tous les candidats sont connus.

Il est si vrai que le gouvernement n'entend pas intervenir dans les élections, que chaque ministre a son candidat qu'il recommande confidentiellement à ses amis; pourtant nous sommes en mesure d'assurer qu'on se trompe en répandant le bruit que le chef du pouvoir exécutif appuie de son influence personnelle la candidature du maréchal Bugeaud. A l'Assemblée, on disait tout le contraire. Le général comprend trop bien sa position et a trop de tact pour manifester une préférence quelconque envers le maréchal Bugeaud.

On annonce pour ce soir une réunion des principaux journaux, afin de faire cesser les incertitudes qui troublent la conscience des électeurs. Tant de noms circulent, tant de professions de foi sont jetées dans les cafés et dans tous les lieux publics, que la plupart des électeurs doivent éprouver de l'hésitation en composant leur liste. Nous souhaitons sincèrement que les journaux parviennent à s'entendre.

Les journaux légitimistes n'ont pas positivement une liste qui leur soit propre; pourtant l'*Union* se rallie à ces trois noms: Bugeaud, Girardin, Fould.

L'*Univers* ajoute à ces noms celui de l'abbé Deguerry, qui a fait des déclarations très socialistes.

Sur toutes ces candidatures vient brocher celle du prince Louis; ses partisans embauchent un grand nombre de voix parmi les ouvriers. Verrons-nous recommencer la comédie du commencement de juin? La fièvre napoléonienne est-elle une fièvre intermittente à laquelle nous ne pouvons échapper? Et de deux en deux mois le petit chapeau et la redingote auront-ils leur jour d'exhibition publique?

— La discussion sur le droit au travail a continué aujourd'hui avec un intérêt toujours croissant.

Après M. Martin Bernard, qui a parlé au nom du principe d'association appuyé sur la famille et la propriété, M. Billault a soutenu dans une argumentation brillante le droit au travail, en ne concluant toutefois que sous certaines réserves en faveur du système qu'il avait défendu.

M. Dufaure, au nom de la commission, a réfuté à la fois M. Billault et les orateurs précédents.

Son discours, dont l'impression a effacé même celle qu'avait produite hier l'argumentation de M. Thiers, a surtout porté sur une distinction aussi nette qu'éloquente entre le droit et le devoir.

Quand M. Dufaure est descendu de la tribune, des applaudissements et des bravos ont éclaté sur presque tous les bancs de l'Assemblée.

A la reprise de la séance, M. Lamartine est monté à la tribune et a parlé en faveur du droit au travail, ou plutôt à propos du droit au travail. Ce brillant discours durait encore au moment du départ du courrier.

— On avait, ce matin, répandu le bruit de troubles graves survenus à Elbeuf. Ce bruit était exagéré; le fait est que l'affiche du décret sur les heures du travail a excité, dans cette ville industrielle, une sourde fermentation. On a cassé, non pas, comme on le disait, des métiers, mais seulement quelques carreaux dans certaines fabriques.

Il reste vrai encore que l'état des esprits à Elbeuf est fort inquiétant. La caisse municipale, qui doit distribuer pour 7 à 800 f. de secours journaliers, est tout-à-fait à sec, après 280,000 f. de dépenses extraordinaires faites dans les derniers mois.

Ce matin, le maire et les adjoints d'Elbeuf sont venus exposer cette situation à M. le ministre de l'intérieur.

Assemblée nationale.

Fin de la séance du 15 septembre.

A quatre heures trois quarts la séance est reprise.

LE PRÉSIDENT : La parole est au citoyen Considérant.

LE CIT. CONSIDÉRANT : Je ne veux répondre en ce moment qu'à un incident du discours du citoyen Thiers, mes forces ne me permettraient pas de traiter la question au fond. Je le ferai plus tard, si, comme je n'en doute pas, la discussion se prolonge, et si l'Assemblée veut bien m'accorder la parole.

L'honorable citoyen Thiers vous a dit que toute société reposait sur trois principes : la liberté, la propriété, la concurrence. Je suis complètement de son avis; mais il est un point sur lequel je ne saurais partager son opinion, c'est quand il caractérise le jeu de ces trois principes dans le passé. Le citoyen Thiers trouve que ce jeu a été admirable, qu'il a produit des résultats dont nous devons remercier la Providence, qu'il nous a conduits au dernier terme du progrès. (Mouvement.)

A droite : Il n'a pas dit cela!

LE CIT. CONSIDÉRANT : Je crois qu'une société où, suivant le témoignage du précédent orateur, il y a un si petit nombre de riches, est une société mal organisée. Je crois qu'une société si souvent travaillée par des crises industrielles est une société mal organisée au point de vue industriel. Je crois qu'une société où le prolétariat et le paupérisme se développent en proportion de la richesse est une société mal organisée.

Je crois en un mot, et je le dis sans détour, que la société est mauvaise, qu'elle a besoin d'être améliorée, que le devoir de tout législateur est d'apporter son tribut à cette amélioration. (Rumeurs.)

Plusieurs voix : Le moyen!

LE CIT. CONSIDÉRANT : Le citoyen Thiers, et je l'en remercie, a mis les socialistes en cause; il leur a dit : Assez de généralités! assez de questions irritantes; sortez de ces généralités qui agitent les masses et ne produisent rien de sérieux. Vous dites que vous avez le moyen d'améliorer la société. Voyons le moyen. Je vous somme, moi, de produire le moyen, afin que nous le discutions.

Je suis convaincu que, de la part de l'honorable citoyen Thiers, cet appel est fait aux socialistes avec entière loyauté. Eh bien! je viens répondre à cet appel. Je viens vous dire : Je crois, et je le déclare devant l'humanité tout entière, je crois connaître le moyen de remédier aux maux de la société. (Mouvement prolongé.)

Voix diverses : Voyons! Écoutez!

LE CIT. CONSIDÉRANT : Je crois connaître le moyen d'améliorer la société sans trouble, par le développement des trois principes invoqués par le citoyen Thiers, sans qu'aucun changement soit nécessaire aux lois civiles, industrielles, religieuses, politiques, qui régissent la société actuelle. Maintenant le citoyen Thiers...

Voix nombreuses : Et le moyen!

LE CIT. CONSIDÉRANT : Quand le citoyen Thiers nous a mis en demeure, l'Assemblée s'est associée énergiquement à ses paroles. Était-ce un piège?

De toutes parts : Non! non!

LE CIT. CONSIDÉRANT : Je suis convaincu qu'il ne peut y avoir de piège de la part d'aucun des membres de cette Assemblée; mais est-il possible d'exprimer complètement à cette tribune la critique de la société actuelle et la constitution d'un monde nouveau? (Mouvement.)

Il n'est pas possible de transformer cette tribune en chaire d'enseignement. (Si! si!)

Je demande à l'Assemblée de m'accorder quatre séances du soir... (Non! non! — Oui! — Rires.) quatre séances libres dans l'ancienne salle, où j'exposerai ma doctrine. (Exclamations en sens divers.)

LE PRÉSIDENT : Le citoyen Considérant peut prendre la parole, s'il le veut, à cette tribune; mais s'il veut ouvrir un cours, ce ne peut être ici. (Très bien!)

LE CIT. ROLLINAT combat l'amendement du citoyen Mathieu et présente quelques observations sur le paragraphe du projet.

LE PRÉSIDENT : La parole est au citoyen Bouhier de l'Ecluse. Voix nombreuses : La clôture!

Autres voix : A demain! à demain!

LE PRÉSIDENT : La clôture sur quoi? Il y a encore dix-sept amendements après. (On rit.) Au surplus, je vais consulter l'Assemblée sur la clôture de la discussion générale.

L'Assemblée, consultée, ne prononce pas la clôture.

La parole est au citoyen Bouhier de l'Ecluse.

De toutes parts : A demain!

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 14 septembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à midi trois quarts.

Le procès-verbal est adopté sans réclamation.

LE CIT. BOUHIER DE L'ECLUSE combat à la fois l'amendement de M. Mathieu (de la Drôme) comme trop avancé, et la rédaction de la commission comme n'étant pas à la hauteur de la civilisation actuelle.

LE CIT. CRÉMIER dépose un rapport sur le projet de décret relatif à la majorité du jury.

LE CIT. MARTIN BERNARD : Citoyens représentants, vous avez voulu mettre en tête de votre Constitution un préambule qui indiquât sommairement les causes non pas politiques, mais philosophiques, qui ont présidé à notre glorieuse Révolution.

Vous avez pris pour symbole les mots *liberté, égalité, fraternité*; mais vous en avez omis un non moins puissant, non moins nécessaire, celui d'*association*.

L'association peut seule résoudre le grand problème devant lequel nous sommes divisés, celui du travail. Elle seule nous donnera les moyens d'exécution.

Je ne parle pas de l'association qui voudrait s'isoler de la famille et détruire la propriété, mais de celle qui concilie la légitime satisfaction des autres.

Je vote pour l'amendement du citoyen Mathieu (de la Drôme).

LE CIT. BILLAULT (Mouvement de curiosité) : Citoyens, je ne suis pas utopiste. Pendant toute ma vie politique, j'ai cherché avant tout à être un homme positif et pratique. Je l'avoue en toute humilité, je ne suis qu'un républicain du lendemain. Cependant, comme tous les honnêtes citoyens doivent s'attacher au développement sincère de la seule forme de gouvernement désormais possible, je viens vous demander d'inscrire quelques mots dans votre Constitution en faveur du travail. (Très bien!)

Il y a toujours eu deux écoles d'hommes politiques : les uns voient dans l'ancienne politique un idéal de perfection qui leur fait rejeter toute amélioration et tout progrès; les autres sont ceux qui tiennent compte des faits et des tendances de l'humanité. Je suis de ces derniers.

J'entends dire hier, par une bouche éloquente, que le tableau de la misère publique avait ses dangers; mais cette misère, ce n'est pas le moyen de la guérir que de détourner la tête et fermer les yeux sur elle. (Très bien! à gauche.)

En face de ce mal, quelle est la dette de la société? Doit-elle se croiser les bras et laisser souffrir? Je crois que sa situation n'est pas cette indifférence. Si vous voulez ouvrir votre Constitution sans y inscrire un mot sur cette dette de la société, vous feriez moins que la monarchie de toutes les époques. (Très bien! — Interruption.)

Pour effacer cette dette du préambule, il faudrait renier le passé de toute notre histoire.

La nature, répond-on, dit à l'homme : Travaille! travaille! et si cet homme vous répond : Je n'ai pas de travail; je ne demande pas mieux que de travailler, mais je n'ai pas d'ouvrage, lui en donnez-vous? Lui répondez-vous : Meurs. (Rumeurs prolongées.)

L'Assemblée se révolte contre cette alternative. (Nouvelles rumeurs.) Une réfutation serait préférable à ces interruptions inarticulées.

La société, cependant, s'est formée pour aider l'homme, pour faire une sorte de providence terrestre. (Très bien!)

La dette est incontestable; la société n'oserait pas abandonner un enfant hors d'état de travailler, elle n'oserait pas abandonner un homme malade et invalide.

Mais, dira-t-on, il y a une distinction à faire entre le devoir et le droit. Eh bien! soit, exprimons la dette. Autrefois on disait : Noblesse oblige, et moi je vous dirai : Civilisation oblige; je dirai plus : Révolution oblige.

On nous répond par l'insuffisance de rien faire. Citoyens, je demande de quoi il s'agit en ce moment : s'agit-il de faire une loi spéciale, immédiate, sur le travail? Non, citoyens, il s'agit d'inscrire dans votre Constitution une dette dont vous aurez plus tard à régulariser le paiement.

A gauche : Très bien! C'est là la question.

LE CIT. BILLAULT : Si le gouvernement de juillet avait fait pour la classe ouvrière tout ce qu'il pouvait, croyez-vous qu'il serait tombé? Les conquêtes politiques ont leur avantage, mais elles pèsent légèrement dans la balance du peuple; ce qui a du poids pour lui, ce sont les intérêts matériels, c'est ce qui allège sa misère. (Très bien!)

Si vous ne faites pas cela, qu'aura fait votre révolution? Vous craignez de proclamer le principe! mais vous proclamez la liberté de la presse; avez-vous trouvé la formule définitive qui concilie l'ordre avec la liberté, qui peut prévenir l'abus? Cependant vous l'avez inscrit.

La même chose se passait en 1789, quand on discutait la liberté du travail. Il faut, disaient les partisans de celle-ci, détruire les maîtrises et les jurandes. Il y a des hommes habiles qui travailleraient s'ils étaient libres. Les partisans du *statu quo* disaient, au contraire : Prenez garde, vous allez vers l'inconnu, restez où vous êtes; il y a des inconvénients sans doute, mais, en somme, la société marche d'une manière satisfaisante. La révolution est venue, et elle a entraîné dans son courant ceux qui voulaient en vain résister, et obtenu le magnifique résultat que nous voyons aujourd'hui.

Quant à la forme, quant au langage que vous emploierez, oh! je n'hésite pas, il ne faut pas que vous consacriez un droit exclusif, dangereux, qui laisserait croire que cette dette est la première et la seule de la société, et qui vous amènerait l'émeute et la révolte; il ne faut pas non plus craindre une rédaction qui laisserait un prétexte à l'abus : avez-vous la prétention d'écrire des principes parfaits et dont l'abus soit impossible? Ce que je demande, c'est qu'en écartant les paroles dangereuses, la dette au moins soit inscrite dans le préambule de la Constitution.

Ces discours donnent naissance à de nombreuses discussions sur les bancs.

LE CIT. DUBAURE : J'hésitais à prendre la parole après l'habile préliminaire; les principes sur lesquels il s'est appuyé sont ceux de la commission; les termes dont il s'est servi sont presque les nôtres.

Le citoyen Billault appuie l'amendement du citoyen Mathieu, qui demande que la commission inscrive le droit au travail; il nous demande si nous resterons plus long-temps les bras croisés devant la misère publique. Il nous le demande, il vous le demande à vous tous, citoyens, qui, dès le premier jour de votre réunion, n'avez pas cessé un instant de vous occuper des classes malheureuses et de chercher les moyens de les soulager. (Très bien!)

Ne nous demandons donc pas, au nom du ciel, car ce n'est pas nous seuls qui recueillons vos paroles, si nous voulons nous croiser les bras; je vous renvoie aux actes de tous les jours de l'Assemblée Nationale. Ils verront que depuis six mois l'Assemblée n'a pas eu de plus chère préoccupation.

Ceux qui m'interrompent pour me dire qu'il faut des actes et non des paroles, je leur montrerai (se tournant vers la gauche) que c'est nous qui

faisons des actes, et que ce sont eux qui n'ont que des paroles. (Très bien!) La commission a voulu relater les devoirs de la société après avoir relaté les devoirs des citoyens, et, inspirée par vos pensées de tous les jours, elle vous a proposé d'ajouter que, mère vigilante, la société devait l'instruction à tous ses enfants, l'assistance à ceux qui souffrent, et le travail à ceux qui sont en état de travailler. Nous l'avons fait en écrivant les paroles de Montesquieu et presque celles de la Convention.

A gauche : Presque !
LE CIT. DUBAURE : Oui, presque ; la Convention avait écrit la sub-
sistance, nous avons mis, comme un mot plus noble, l'assistance.

Maintenant, vous voulez le droit au travail ; avant que nous l'inscrivions, veuillez nous en dire la portée. (Très bien !)
Il y a un droit évident et imprescriptible : celui du travail ; nous l'avons inscrit, mais c'est autre chose que vous nous demandez ; c'est une action que vous voulez donner aux citoyens contre la société ou contre les citoyens, car l'explication n'a été donnée par personne. (Interruption.) Un interrupteur me dit que la commission avait d'abord adopté le droit au travail. En effet, nous l'avons inscrit ainsi. La commission ne délibère pas sur les termes, se réservant de les formuler après le chapitre de la garantie des droits.

Elle ne trouve point d'autre garantie à donner que celle de l'action ordinaire en justice ; elle recule. Nous nous aperçûmes qu'il y avait une contradiction entre l'art. 7 du préambule et l'art. 152 du projet. Vous avez renvoyé le projet aux bureaux ; tous ont signalé cette contradiction. La commission a délibéré depuis, à l'unanimité moins un membre, et adopté le projet actuel, qui consacre le devoir au lieu du droit.

Le sentiment personnel du droit est un sentiment sacré, et nous vous demanderons plus tard de le consacrer ; mais s'il est personnel, exigeant, porté à l'exagération, il porte quelquefois à l'isolement dans la société.

Le sentiment du devoir, au contraire, est le père de toutes les bonnes et nobles passions, il établit un lien dans la société, rapproche les hommes au lieu de les diviser. (Très bien !)

J'entendais hier avec étonnement le citoyen Arnaud concluant continuellement à la reconnaissance d'un droit, et continuellement exprimant la pensée du devoir. Aussi cet homme honnête n'a pas manqué de le reconnaître quand nous le lui avons signalé, et il avait bien raison d'invoquer le christianisme, car, lorsque cette sublime religion a triomphé, c'est en inspirant au souverain, à la femme, à l'esclave, à l'opprimé, le sentiment du devoir, ce n'est pas en inculquant à toutes ces classes le sentiment de leur droit et en leur prêchant l'insurrection. (Très bien ! très bien !)

Je viens de dire à l'Assemblée la pensée intime de la proposition ; tout amendement à l'art. 18 du préambule qui portera le mot de droit ira au-delà de nos idées, nous persisterons jusqu'au bout à le repousser.

En discutant l'art. 15, nous aurons à discuter quelles seront les mesures de prévoyance que la société doit prendre dans l'intérêt des classes travailleuses, mais ce n'est point ici la question.

Le citoyen Arnaud nous faisait hier un aveu : « Oui, sans doute, disait-il, dans la pensée de quelques hommes coupables, le droit au travail est la négation de la propriété, le principe de l'insurrection. »

Cela me suffit, citoyens, de la part d'un des plus éloquents défenseurs du droit au travail. Vous vous préoccupez du sens que vous lui attribuez, mais nous sommes obligés de nous préoccuper du sens que d'autres hommes y attachent.

Les droits reconnus par les constitutions ont un autre caractère ; la liberté du travail, l'inviolabilité du domicile, par exemple, c'est une garantie mutuelle reconnue par la société ; ils ne s'exercent que personnellement. Mais le droit au travail, il s'exerce contre autrui, soit contre l'Etat, soit contre la commune, le caractère en est bien différent.

Voyez comme le caractère change. Vous faites d'un devoir l'égal d'un droit né d'un contrat. Vous engagez entre les deux parties lutte ; antagonisme, tandis que nous vous demandions de faire de la société une mère vigilante, attentive aux besoins de ses enfants.

C'est un procès que vous engagez entre l'individu et l'Etat. C'est ce que nous ne voulons admettre à aucun titre. Et si vous voulez le faire, il faudrait au moins le définir précisément ; sa définition doit être à côté de l'article de la Constitution qui le proclame.

Nous portons tous en nous une double activité, intellectuelle, physique. La religion dit à l'homme que le travail est un devoir ; la nature lui dit que c'est une nécessité.

Quel droit aurez-vous de demander les matériaux, les instruments ? Maintenant, de quelle nature de travail me parlez-vous ? Le travail que la société voudra ? Non, celui de votre état. Voyez quelle difficulté.

Permettez-moi un exemple ; ce que j'ai à dire ne sera blessant pour personne, pas même pour le gouvernement provisoire. (Rires.)

Dans les derniers jours du mois de mars, un ingénieur écrivait au gouvernement qu'il recevrait volontiers au chemin de Strasbourg 6,000 ouvriers des ateliers nationaux ; mais il écrivait comme il entendait les employer.

C'était assurément plus avantageux de les employer au chemin de fer de Strasbourg qu'aux travaux du Champ-de-Mars.

LE CIT. JULES FAVRE : C'est inexact. (Interruption.)

LE CIT. DUBAURE : L'honorable citoyen me fait une remarque juste ; l'ingénieur demandait en même temps de l'argent.

Je ne blâme personne. Si les ouvriers ne voulaient pas aller travailler au chemin de fer, c'est que pas un ne voulait quitter son pays, sa famille. Voilà, Messieurs, les principales difficultés ; comment ferez-vous pour les résoudre ?

Ce ne sont que les moins incriminés.

Vous donnez une action à l'ouvrier. Qu'en résultera-t-il ? Vous lui enlevez cette ressource admirable de tous les malheureux, la prévoyance, l'épargne ; vous détruisez en lui tous les bons principes. Quand l'ouvrier aura perdu l'habitude et le goût du travail, parce que son travail sera assuré, vous aurez dans le pays l'aristocratie de l'indolence, que l'Etat salariera, qui d'un côté ruinera la société, et de l'autre amoindrira ses forces viriles.

LE CIT. CEYRAS : Je demande à faire une observation au citoyen Dubaure.

LE CIT. DUBAURE : Je suis bien loin de contester à aucun de mes collègues le droit de me répondre ; je les supplie seulement de me laisser achever, en suivant le cours de mes idées.

L'orateur cite l'exemple de l'Angleterre. En 1817 et en 1834, le fléau du paupérisme était tel que le parlement crut devoir faire une enquête pour rechercher les moyens de faire cesser ce fléau.

Le rapport de cette enquête conclut à ceci : que la taxe des pauvres finirait par absorber tôt ou tard le revenu de l'agriculture et de l'industrie. Voix à gauche : Ce n'est pas le droit au travail, c'est l'assistance.

LE CIT. DUBAURE : Quand vous aurez donné le droit au travail, c'est-à-dire au salaire, les résultats seront exactement les mêmes.

En Ecosse, le même effet s'est fait remarquer d'une manière encore plus frappante.

Un homme entreprit de lutter à lui seul contre le système de la taxe des pauvres ; c'est le docteur Chamber.

Eh bien ! dans son pays, le résultat fut le contraire de ce qu'il était ailleurs : la prévoyance des travailleurs augmenta, leurs mœurs s'améliorèrent et la prospérité revint peu à peu.

On nous demande de reconnaître le droit, sauf à en ajourner l'exécution. Citoyens, quand un droit est constitutionnellement reconnu, il est immédiatement exigible.

Une voix : Et la presse !

LE CIT. DUBAURE : Dans l'ancienne opposition, on disait : Ce que nous vous demandons avant tout, ce sont les droits politiques ; nous nous préoccu-
pons peu des intérêts matériels.

Eh bien ! la révolution de Février a accordé les droits politiques, et plus
largement qu'on ne l'espérait ; quel en a été le résultat ? (Interruption.)

Le gouvernement que vous avez est un gouvernement populaire né du
suffrage universel ; peut-on craindre dans cette institution ce que nous fai-
sait craindre le citoyen Billault ?

Je disais il y a dix mois, dans l'enceinte qui est à côté de celle-ci : Vous
ne vous préoccupez pas assez des classes laborieuses, prenez garde aux
résultats qui peuvent nous arriver. Je ne disais pas : Vous tomberez ; mais
je disais : Prenez garde !

Avec le suffrage universel, vos soupçons, vos défiances sont donc des
anachronismes. Vous n'avez plus aucune raison de craindre que le gouver-
nement manque l'accomplissement des devoirs que nous posons.

Je terminerai par une phrase d'un grand sens, qui a été dite il y a qua-
tre-vingts ans : « Il n'y a qu'à vouloir, disait Voltaire ; les hommes ne veu-
lent pas assez, et les petites considérations sont le tombeau des grandes
choses. »

Après ce discours, qui a produit une grande impression sur l'Assemblée,
la séance reste suspendue pendant vingt minutes.

LE CIT. LAMARTINE succède au citoyen Dufaure.

Après ce discours, la clôture est prononcée.

La séance continue.

Chronique.

Le Censeur renie son passé, il se fait réactionnaire et conspire avec la Gazette de Lyon pour le retour de la royauté ; c'est le Peuple Souverain qui le proclame. Nous rougirions de répondre à une pareille accusation, car ce serait supposer qu'elle peut nous atteindre ; mais nous devons relever quelques inexactitudes, pour ne rien dire de plus, qui se sont glissées sous la plume de l'auteur de l'article auquel nous faisons allusion.

Le Censeur avait convoqué par lettres une réunion où l'on devait s'entendre sur le choix d'un candidat ; mais il est faux de dire que toutes les personnes qui ont envahi la salle de l'Argue avaient été convoquées par le Censeur.

« Une seconde réunion a eu lieu le lendemain, ajoute le Peuple Souverain, toujours sur l'invitation du Censeur. » Ceci est encore faux ; le Censeur n'était pour rien dans cette invitation. C'est M. Mathieu fils, le président du comité du palais Saint-Pierre, qui en avait pris l'initiative. « Les amis du Censeur se sont réunis au quai de Retz. » La réunion du quai de Retz a été un mélange de toutes les opinions ; des amis du Censeur ont pu se trouver là comme ils ont le droit d'aller partout ailleurs, mais le Censeur n'y était nullement représenté.

Quant à M. Chipier, nous devons dire que s'il a été présent à la réunion du quai de Retz, c'est pour combattre M. Rivet, et qu'il a parlé et voté en faveur de M. Hénon.

Il est bien entendu maintenant que c'est le Censeur qui ment et qui calomnie.

— Un déplorable accident vient d'avoir lieu aux houillères de Montchanin (Saône-et-Loire). Les ouvriers mineurs Pautet (Jean) et Moissard (Philippe) travaillaient dans un puits depuis une heure environ, lorsque tout-à-coup, et sans aucun avertissement, ils sont entraînés dans la benne qui les supportait et précipités au fond du puits. Vainement ils appellent du secours. Pautet, grâce à sa vigueur et à son agilité, parvient à remonter en grimpant le long du câble qu'il avait saisi ; mais Moissard, moins heureux, n'ayant pu se dégager de la benne qui s'était renversée sur lui, reste asphyxié sous l'eau. Ce malheur est, dit-on, attribué à la négligence du chef mécanicien et à l'imprudence de l'ingénieur de la mine.

— Dans la nuit du 10 au 11 septembre, à quatre heures du matin, la police a arrêté à Chalon-sur-Saône et mis à la disposition du procureur de la République le nommé Joseph Charnot, charpentier en bateaux, né à Dôle et demeurant à Chalon-sur-Saône, comme inculpé de cris séditieux manifestant son adhésion à une autre forme de gouvernement, tels que : Vive Henri V ! A bas la République ! Vive le drapeau blanc qui flotte déjà à Marseille, Nîmes, Montpellier ! Ce malheureux était dans un état complet d'ivresse.

Dans la même nuit, le nommé Vivant Ducloux, vigneron, né à Couches, a été arrêté pour rébellion avec menaces et injures envers la garde nationale.

— Mardi dernier, deux chasseurs de Dijon, à la poursuite de paisibles perdrix et de timides lièvres dans les environs de Longvic, ne furent pas peu surpris d'entendre crier : Au loup ! au loup !

En effet, un de ces animaux, dont on déplorait la présence dans ces parages, s'offrit à leur vue. Plusieurs coups de feu lui ont été tirés par les deux chasseurs qui l'ont tué et l'ont ramené triomphalement à Dijon.

Le même jour, un accident déplorable est arrivé à l'embarcadere provisoire de la porte d'Ouche. Le bâtiment s'est écroulé ; plusieurs ouvriers ont été gravement blessés ; un entre autres a la jambe cassée.

Au rédacteur du Censeur.

Thizy, le 14 septembre 1848.

Monsieur,

Une affiche couleur serin de l'ex-comité général me fait figurer, en qualité de délégué du canton de Thizy, comme membre du bureau. C'est une erreur que je vous prie de signaler, n'entendant être responsable que de mes actes.

Je n'ai reçu aucune mission des électeurs de mon canton, et je ne me trouvais même pas à Lyon le 13 courant.

Si j'avais assisté à la réunion qui devait et qui n'a pas pu avoir lieu, j'aurais protesté de toutes mes forces contre le choix d'un candidat étranger au département, et qui est peut-être un homme assez honorable, mais dont la couleur n'est pas la mienne.

Recevez mes salutations fraternelles.

A. AILLAUD.

CONDITION DES SOIES DU 15 SEPTEMBRE. — Ouvrées, 75 ballots. Grèges, 10 ballots. Dernier numéro, 1163.

Spectacles du 16 septembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Jérôme le maçon, vaudeville en deux actes. — La Protégée sans le savoir, vaudeville. — Deux ouvertures. — Le Marquis de Lauzun, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Quelques troubles ont éclaté à Saint-Servan et à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), à l'occasion des embarquements de grains et de pommes de terre. Un journal de Rennes nous donne sur ces faits regrettables les renseignements suivants :

« Des troubles de la nature la plus fâcheuse ont éclaté jeudi à Saint-Servan. La population, qui, depuis quelques jours, était en fermentation au sujet des embarquements de grains, entreprit d'empêcher un chargement de pommes de terre commencé par un sloop anglais.

« Au premier avis qu'il reçut de cette émeute, M. le maire fit battre le rappel. Mais, il faut le dire, la garde nationale de Saint-Servan répondit à peine à l'appel fait à son dévouement. Il y a plus, quelques gardes nationaux en uniforme se montrèrent dans les rangs des émeutiers.

« De son côté, M. le sous-préfet Chevrement accourut sur les lieux, assisté de la gendarmerie, de quelques douaniers et d'un petit détachement de ligne. L'émeute était alors dans son paroxysme.

« M. Chevrement ordonna d'abord de conduire le sloop en rade et déclara avec fermeté que force resterait à la loi. Plusieurs sommations furent faites par lui, mais elles restèrent sans effet ; au contraire, les émeutiers, s'armant de pierres destinées aux travaux, couvrirent la force publique de projectiles. M. le sous-préfet et beaucoup de gardes nationaux furent atteints ; M. Fébrier, ingénieur en chef, capitaine de la garde nationale, fut gravement atteint à la tête et tomba sans connaissance ; trois autres citoyens étaient en même temps grièvement blessés.

« Alors quelque coups de fusil furent tirés en l'air ; mais cette démonstration, au lieu d'effrayer les émeutiers, les encouragea.

« Forcé fut donc de croiser la baïonnette, et M. Chevrement, se mettant à la tête de la force publique, fit débarrasser le port.

« Un canot reçut le reste du chargement de pommes de terre, et, sur l'ordre du sous-préfet, se dirigea vers le sloop, qui dans la nuit mit à la voile. M. Chevrement a, dans cette affaire pénible et délicate, donné de nouvelles preuves de son sang-froid et de sa fermeté. Tout le monde rend justice à sa conduite.

« Cependant la garde nationale de Saint-Malo était accourue de son côté pour prêter main-forte à l'ordre. Profitant de son éloignement, d'autres émeutiers ont voulu tenter une autre insurrection dans le port de cette ville. Mais le retour de la force armée a eu bientôt déjoué ces projets. »

CONSERVATION DES POMMES DE TERRE. — On lit dans l'Organe du Progrès de Bruxelles :

« Voici une note qui nous est communiquée. Nous la reproduisons, sans toutefois garantir l'efficacité du remède qu'elle indique.

« Placez les pommes de terre, malades ou non, dans une cave, sur un lit de houille menue. Couvrez-les d'une seconde couche de même menu, et ainsi de suite. Recouvrez le tout d'une épaisseur d'un ou deux pieds de la même houille ; la maladie s'arrêtera, et les pommes de terre, carottes, betteraves et autres fruits se conserveront pendant plus d'une année par la vertu antiseptique du charbon, par la basse température du local et par la privation de l'air ambiant. Le menu de la houille ou du charbon de bois doit être sec. »

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

On avait annoncé qu'il était question de la cession par l'Espagne à la France des îles Baléares en paiement de la créance énorme que la France a sur l'Espagne depuis 1823.

Le principal organe de Narvaz et des modérés traite cette nouvelle de paparrucha. Il déclare « qu'il n'existe pas un homme de bon sens capable de croire qu'on ait pensé même un instant à faire une semblable cession ; que lors même que l'Espagne le voudrait, l'Europe n'y consentirait pas ; enfin que ce n'est pas le parti modéré qui a jamais pensé à des cessions de territoire à des nations étrangères, ni à la vente d'îles espagnoles pour des livres sterling. »

Il n'y a qu'un gouvernement pillard, voleur et banqueroutier qui puisse répondre avec cette insolente impudence à ceux qui réclament le paiement d'une dette.

— On écrit de Catalogne :

« Le somaten général dont on parlait tant et qui devait être, à ce qu'on assurait, le signal de l'extermination complète des carlistes, paraît différé ou même tombé tout-à-fait dans l'eau. On attribue ce résultat au peu de sympathie et même à l'opposition qu'a trouvée dans l'esprit de la population ce projet du général Pavia. Au lieu du somaten, il est question d'organiser des compagnies de patulea ou de sûreté qui seraient payées par les habitants. Ce bruit, dont la réalisation serait un accroissement d'impôts, a produit les plus fâcheux effets, et ne peut qu'ajouter une nouvelle force au mécontentement et le traduire en faits insurrectionnels.

« Cabrera, Marsal, Boiquica et autres tiennent toujours la campagne dans les environs de Vich, et serrent de près souvent les colonnes isabellistes, dont la tâche devient de plus en plus pénible, périlleuse et difficile.

« On m'assure à l'instant même qu'une insurrection républicaine vient d'éclater en Aragon, à Jaulin, dans les environs de Belchite. J'en ignore l'importance ainsi que les noms des chefs. On a expédié immédiatement des troupes de Saragosse, infanterie et gendarmerie. »

PRUSSE.

On lit dans le Moniteur Prussien du 9 septembre que le roi a reçu à Charlottenbourg le rapport de M. d'Auerswald, président du conseil, et de tous les membres du ministère d'Etat.

Tous les ministres avaient présenté au roi leur démission, et M. Grabow, président de l'Assemblée nationale, avait été mandé dans la matinée à Sans-Souci, auprès de S. M.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 5, à la Gazette de Breslau :
« Le ministre des travaux publics, M. Schwarzer, a fait connaître qu'il se retirait du ministère. M. Doblhoff abandonne l'intérieur au ministre de la justice, M. Bach, dont le portefeuille a été offert au président de l'Assemblée, M. Strobach, qui l'a refusé. M. Doblhoff passera au ministère des cultes ou de l'instruction. Le ministère des travaux publics a été donné à M. Maier, député à Francfort. »

— Les lettres de Vienne du 7, citées par le Baersenhalle de Hambourg, annoncent que le ministère hongrois tout entier avait adressé sa démission à l'empereur-roi.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT. — Des correspondances particulières de Francfort du 10 disaient que M. Dallmann n'a pas réussi à former un ministère, et l'on assurait que M. le prince de Linange, président du cabinet démissionnaire, avait été appelé par le vicaire de l'Empire.

DANEMARK.

On écrit des bords de l'Elbe à la Boersenhalle que les négociations relatives à la paix avec le Danemark n'auront pas lieu, comme le désirent ardemment les Danois, à Lubeck, mais à Londres.

BULLETIN FINANCIER DU 14 SEPTEMBRE.

L'incertitude forcée qui règne dans les esprits au sujet du résultat des élections réagit sur la bourse et paralyse les affaires ; cependant ces craintes sont si peu sérieuses, que, malgré toutes les raisons que l'on donnait hier pour la baisse, et sans que rien ait changé dans les événements, notre ouverture s'est faite en hausse, et les cours ont été maintenus jusqu'à la fin de la bourse, qui ferme à 50 c. plus haut qu'hier.

Il y a dans tout cela les petites roueries du métier ; la veille d'un événement aussi grave que les élections, les faiseurs cherchent à en profiter et les gens prudents s'abstiennent : c'est ce qui restreint les transactions et rend le marché lourd.

Une autre raison, c'est que le Trésor a été obligé de retirer momentanément de la circulation un numéraire énorme pour faire face au semestre à payer le 22 septembre ; en sorte qu'au moment où il distribuait pour 15 millions de titres de rentes aux porteurs d'actions de Lyon, qui les liquidaient immédiatement à la Bourse, il raréfiait d'une somme égale le numéraire en circulation sur le marché, qui ne pouvait moins faire que de subir le contre-coup de cette double opération, tandis que le 22 septembre le Trésor va rendre à la circulation et au mouvement de la place une somme de plus de 60 millions, soit aux métiers, soit à la caisse d'amortissement qui sera à même d'opérer des escomptes bien plus importants.

Les recettes des chemins de fer parlent aussi bien haut en faveur d'une reprise ; on se défie généralement à la Bourse du dénigrement à jour fixe que certains journaux du Nord au moment où il ouvre de nouveaux embranchements et augmente, ses recettes.

Recettes du Nord du 2 au 8 septembre 1848.
 Voyageurs, 79,718..... 241,667 f. 45 c.
 Bagages, marchandises, etc..... 139,326 30
 Total..... 380,993 f. 75 c.
 Recette totale du 1^{er} janvier au 8 septembre 1848..... 9,848,594 50
 1847..... 9,875,963 71
 Le Rouen fait également de belles recettes.
Recettes du chemin de fer d'Avignon à Marseille du 27 août au 3 septembre 1848.
 Voyageurs (16,893), bagages, messageries, voitures et chevaux..... 36,096 f. 30 c.
Du 3 au 9 septembre.
 Voyageurs (18,890), bagages, messageries, voitures et chevaux..... 42,509 20
 Les fonds ont eu un léger mouvement de hausse. Le 5 0/0, fermé hier à 70, a ouvert à 70 25, et a fermé à 70 30 au comptant, à 70 25 fin courant.
 Le 3 0/0 a fermé hier à 44 75 au comptant et à terme. Ouvert à 45, taux auquel il est resté à terme. Au comptant, il est allé jusqu'à 45 35, où il s'est arrêté.
 L'emprunt a fait 72 50 au comptant et à terme.
 Les actions de la Banque ont été entre 1640 et 1645.
 Les obligations de la ville ont été cotées à 1142 30.

Les chemins de fer ont fait : Orléans, 662 50; Rouen, 432 50; Havre, 103; Centre, 252 40; Nord, 380; Lyon, 365; Strasbourg, 346 50.

BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 15 septembre. — Cité, trois heures. — Consolidés à 85 5/4.
Francfort, 9 septembre. — Métallique (3 0/0), 72 3/4; (4 0/0), 59 1/2; 5 0/0, 44 1/2.
Vienne, 10 septembre. — Métallique (3 0/0), 77 1/2; (4 0/0), 64 1/2; (5 0/0), 49; emprunt (1854), 129; (1859), 87; banque, 1080.
Berlin, 10 septembre. — Obligations (3 1/2 0/0), 71 1/2; Roths., 96; banque, 82 1/2.

BOURSE DE LYON DU 16 SEPTEMBRE 1848.

CHEMINS DE FER.		ACTIONS INDUSTRIELLES.	
Orléans.....	compt. 663 75 liq.	Rentes 5 0/0.....	70 75
Rouen.....	432 50	Mines de la Loire.....	313 75
Marseille.....	—	Banques.....	—
Vierzon.....	—	Fonderies de l'Ardèche.....	—
Nord.....	381 25	de Besseges.....	—
Lyon.....	366 25	Oblig. de la Loire.....	—

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

Un homme âgé de trente-trois ans, célibataire, ancien voyageur de commerce, teneur de livres, désire se placer pour un emploi quelconque. Il donnera de très bons renseignements.
 S'adresser chez M. Lorrin, négociant, rue Pizay, n° 18.

TABLETTES LAROCHE, le plus efficace des Pectoraux, contre les **rhumes, toux, catarrhes, irritations nerveuses et maladies de poitrine.** — Boîtes, 1 f. 25 c., pharmacie LAROCHE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon et dans chaque ville. — **SIROP PECTORAL**, 1 f. 50 c. la bouteille.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes, l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

GUÉRISON DES CATARACTES ET DES AMAUROSES.

Par la méthode du docteur PERSON, Oculiste de Paris et de plusieurs dispensaires. auteur de la nouvelle méthode pour guérir la cataracte, l'amaurose, les taches, le strabisme, le staphylôme et la pupille artificielle.

Déjà, depuis l'arrivée de cet oculiste à Lyon, un grand nombre de malheureux aveugles se trouvent guéris par cette nouvelle méthode; c'est la meilleure preuve que l'on puisse donner en sa faveur. Consultations tous les jours, à midi, place des Terreaux, n° 1, chez M. Valette, dentiste.

LYON.—Imprimerie de BOURS, grande rue Mercière, n° 66.

Etude de M^e Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, 2.

VENTE volontaire, aux enchères, le jeudi 28 septembre 1848, en l'étude et par le ministère de M^e Olivier, notaire, de la propriété de la Feuillade, à Messimy, canton de Vaugneray (Rhône).

Cette propriété, dont l'exposition est très favorable, se compose de maison de maître parfaitement aménagée, vastes bâtiments d'exploitation, cours, terrasses, jardin, salle d'ombrage, pavillon, avenue, taillis et futaie magnifique, le tout attenant et de la contenance de plus de deux hectares.

La vente aura lieu à l'heure de midi, à l'extinction des feux, et sur la mise à prix de 22,000 f., au pardessus de laquelle les enchères seront reçues et l'adjudication tranchée.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Olivier, notaire, chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes. (6342)

VENTE aux enchères publiques d'un **riche et beau mobilier**, rue des Deux-Maisons, près Bellecour, n° 2, au 1^{er}.

La vente aura lieu mardi 19 septembre et jours suivants, à dix heures.

Meubles en acajou.

Meuble de salon composé de canapé, quatre fauteuils et six chaises recouverts en damas.

Trois fauteuils à la Voltaire, variés pour la sculpture et l'étoffe.

Quatre chauffeuses de formes diverses.

Etagères portatives à jour.

Toilette anglaise.

Toilette - commode.

Table de jeu à la Louis XV.

Buffet, table à manger de vingt-quatre couverts.

Commode et secrétaire avec marbre.

Quatre bois de lit à la Renaissance avec sommiers.

Bibliothèque.

Bureau-piano, bureau à pente pour dame.

Garderobe moderne, armoire à glace.

Meuble de chambre, tête-à-tête.

Chaises-gondoles en damas bleu.

Petits meubles de fantaisie, etc.

Meubles en palissandre et en laque.

Secrétaire avec marbre bleu.

Cave à liqueurs.

Buffet avec glace.

Guéridon jardinière.

Meubles en noyer.

Etagère.

Table à coulisse.

Chaises et fauteuils.

Tables de nuit.

Lits à bateau.

Table à volet.

Guéridon toilette.

Secrétaire et commode avec marbre.

Garde-robe, garde-manger, etc.

Glaces, pendule et jolies gravures.

Il sera perçu cinq pour cent en sus de l'adjudication. (4510)

Etude de M^e Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie, n° 2.

VENTE JUDICIAIRE de **DEUX MAISONS** dépendant de la succession de M^{me} Corcelles, situées à Lyon, l'une quai Humbert, n° 1, mise à prix à 50,000 f., et l'autre rue Thomassin, n° 19, mise à prix à 25,000 f.

L'adjudication aura lieu le jeudi 5 octobre 1848, à onze heures du matin, en l'étude dudit M^e Bruyn, où le cahier des charges est déposé. (6238)

APPARTEMENT. A louer, quai de Retz, 34, au 2^e étage, un bel Appartement parqueté et agencé, avec cinq fenêtres de face et balcon. Il peut convenir à la bourgeoisie et au commerce de la commission. — S'y adresser. (2121)

AVIS IMPORTANT

Aux porteurs de Livrets des Caisses d'Épargne du Rhône et des départements voisins.

L'ÉQUITABLE,

Compagnie d'Assurances Mutuelles sur la vie, autorisée par ordonnance du gouvernement en 1841,

Prévient les porteurs de Livrets des Caisses d'Épargne qu'elle se charge de leurs coupons de rentes au pair (à 80 francs).

S'adresser à M. LASSERRE, directeur, rue Romarin, 18. — Le bureau est ouvert tous les matins, jusqu'à midi. (2118)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible au décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (4575)

VENTE JUDICIAIRE d'une **Pharmacie** sise à Lyon, place du Gouvernement ou rue Saint-Jean, 8.

Le mercredi vingt septembre mil huit cent quarante-huit, à dix heures du matin, en l'étude et pardevant M^e Darmès, notaire à Lyon, place du Petit-Change, en face le pont, il sera procédé à la vente en bloc, aux enchères publiques et à la bougie éteinte, d'une pharmacie et de tout ce qui la compose et garni, avec ses agencements, sa clientèle et toutes les préparations pharmaceutiques qui s'y trouvent, sur une mise à prix de mille francs; ci. 1,000 f.

Les objets mobiliers qui la composent consistent notamment en trois comptoirs, trois balances, boîtes fraîchement vernies, plus de mille flacons, poudriers, cornes et conserves en faïence, porcelaine ou verre, deux alambics en cuivre, grands mortiers en pierre et fonte, plusieurs petits en porcelaine et cuivre, placards, glaces, lits, etc., etc.; le tout, entièrement remis à neuf, fraîchement et richement décoré, se trouve placé dans un vaste magasin pour la pharmacie; un cabinet, un magasin, arrière-pharmacie, un office, et plus une chambre au premier étage.

L'acquéreur sera subrogé au bail existant, qui a encore sept années à courir jusqu'à la Noël 1855.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit M^e Darmès, notaire, où on pourra en prendre connaissance. On peut aussi s'adresser à la pharmacie, où se trouve un élève, ou au propriétaire de la maison, qui y demeure au 1^{er} étage. (2122)

VENTE APRÈS DÉCÈS. Vendredi 22 septembre, à onze heures du matin, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, passage Belle-Cordière, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de six couverts en argent, cinq timbales, quatre cuillères à café, deux montres en or, chaîne, cachet, sautoir, quatre paires de boucles d'oreilles, cinq bagues et autres bijoux, dépendant de la succession des mariés Brunet.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication. (4509)

VENTE FORCÉE. Le mardi 19 septembre 1848, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en une grande quantité de tables à coulisse et autres, glaces, armoires, secrétaires, chaises et fauteuils, canapé, pendule, lits garnis, une superbe batterie de cuisine, une grande quantité de vaisselle et un grand nombre d'autres objets dont se compose un fonds de restaurant. (5040)

GUÉRISON sans mercure, en douze ou quinze jours, des **maladies secrètes**, écoulements, ulcères, etc., dartres, gale, rougeurs, rhumatisme et toute affection provenant d'un vice du sang. — S'adresser à la pharmacie rue de Puzy, 6, à Lyon. (13)

DOMAINE. A vendre, 1^o un Domaine, situé à Tournay, lieu dit à Manat. Il se compose: de maison de maître et de quatre vignerons, tenaillier, cuve, pressoir et cave, douze hectares en bonnes vignes et un hectare en terre, verger et jardin presque d'un seul clos, de 1,500 mûriers en plein-vent et 1,500 en mi-vent, de trois ans, de toute beauté, avec 900 mètres de haie; 2^o un autre situé à Prisse, près Mâcon, composé de maison de maître et de vigneron, de trois hectares trente-sept ares de vignes et terre en plein rapport.

S'adresser à M. Billard, chapelier à Mâcon. (22)

SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN.

Découverte honorée de distinctions de tout genre.

Le **Sirop d'Ergotine** est un spécifique puissant contre les hémorrhagies en général, telles que pertes utérines, dysenterie, vomissements et crachements de sang, etc. Il rétablit le flux mensuel qui se prolonge trop chez quelques femmes, et réusit bien dans les affections de matrice et quelques cas de fluxus blanches. Ce sirop produit aussi d'excellents résultats dans les irritations chroniques de la poitrine et arrête souvent les affections de ce genre aggravées par des crachements de sang que l'Ergotine fait presque immédiatement cesser.

Chaque flacon, revêtu du cachet et d'une étiquette portant la signature de l'auteur, est accompagné d'un prospectus qui donne tous les détails nécessaires tant au malade qu'au médecin. — Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens. — Prix des flacons : 3 et 6 fr.

On trouve dans les mêmes maisons, de même que chez les principaux pharmaciens et droguistes de Lyon, Paris, Saint-Etienne, Marseille, Avignon, Nîmes, Arles, Montpellier, Grenoble, Genève, Italie, etc., l'Ergotine pure en pots de 31 grammes, au prix de 8 f. avec prospectus. — On sait que l'Ergotine, appliquée à l'extérieur, arrête le sang des plus graves blessures qu'elle cicatrise rapidement. (2838)

VASTES MAGASINS. A louer présentement, vastes magasins, entrepôts, hangars, écurie, remise et maison de roulage. Auberge garnie de son mobilier à louer au mois de décembre.

S'adresser à M. Damour, Grande-Rue, n° 50, à Vaise. (11)

PÂTE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle fariné, n° 515); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

HUMEURS BILÉ, GLAIRES, PITUITÉ, maladies qu'elles engendrent; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, et méconnue depuis 40 ans par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre **TEINTURE PURGATIVE**. Cette préparation, à la fois **TONIQUE** et **PURGATIVE**, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées.

Prix : 5 fr., 12 purgations.

Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (3964)

DESSIN INDELÉBILE,

Nouveau genre de Dessin enseigné en trois leçons par l'inventeur,

M. ERNETTE, professeur, etc.

Pour avoir une idée des immenses avantages du dessin indélébile, il faut voir les dessins et prendre une première leçon. Dans cette première leçon, l'élève exécute plusieurs jolis dessins d'après nature, et il apprend les vrais éléments du dessin.

Exposition des dessins exécutés par les élèves de Lyon, rue Saint-Pierre, n° 4, chez M. Jamme, dentiste. (18)

INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE

DE LYON.

Maison de santé, spécialement consacrée aux **maladies des yeux** et aux **opérations** qui leur conviennent, dirigé par M. Nandrau, médecin-oculiste, place de la Charité, 9, à Lyon.

Situation saine et agréable; soins de famille; prix modérés; consultations tous les jours, de onze heures à quatre heures; dispensaire les mardi et samedi. (2944)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné**,

Extrait du Cours MÉDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, 23.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix : 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les Maladies de Poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENT, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la

PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; VERNET, place des Terreaux, n° 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, n° 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56; et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3826)